



D.2024.04.03.8.5

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**Séance du 3 Avril 2024**

**8 - GESTION DU PATRIMOINE**

**8.5 - Marché n°2023-162 Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les projets Informations Voyageurs : Autorisation de signer l'accord-cadre.**

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                     | PRÉSENTS | POUVOIR         | ABSENTS-EXCUSÉS |
|-------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>           |          |                 |                 |
| ANDRÉ Gérard                        | X        |                 |                 |
| BOLZAN Jean-Jacques                 | X        |                 |                 |
| BRIAND Sacha                        | X        |                 |                 |
| CARLES Joseph                       |          | X (à M. Bolzan) |                 |
| CARNEIRO Grégoire                   | X        |                 |                 |
| CHOLLET François                    |          | X (à M. Briand) |                 |
| GRASS Francis                       | X        |                 |                 |
| JOP Serge                           | X        |                 |                 |
| LATTES Jean-Michel                  | X        |                 |                 |
| MOUDENC Jean-Luc                    |          | X (à M. Lattes) |                 |
| OCHOA Nina                          |          | X (à M. Jop)    |                 |
| TERRAIL-NOVES Vincent               | X        |                 |                 |
| TRAUTMANN Pierre                    | X        |                 |                 |
| TRAVAIL-MICHELET Karine             | X        |                 |                 |
| <b>SICOVAL</b>                      |          |                 |                 |
| CHERUBIN Laurent                    |          | X (à M. Lubac)  |                 |
| LUBAC Christophe                    | X        |                 |                 |
| <b>CC DES Coteaux BELLEVUE</b>      |          |                 |                 |
| SEMPERBONI Patrice                  | X        |                 |                 |
| <b>CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN</b> |          |                 |                 |
| GUYOT Philippe                      | X        |                 |                 |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>               |          |                 |                 |
| SUAUD Thierry                       | X        |                 |                 |
| TERRISSE Jean-Marc                  |          | X (à M. Suaud)  |                 |

Le développement du réseau des transports urbains toulousains et sa modernisation visent à renforcer son attractivité et sa compétitivité dans un souci constant de faire croître l'usage des transports en commun.

Le déploiement de systèmes intelligents (ITS) s'inscrit dans cette démarche rationnelle portée, depuis plusieurs années, par Tisséo Collectivités. Dans ce sens Tisséo Collectivités déploie des systèmes avec pour but de :

- renforcer le niveau de service proposé aux usagers,
- améliorer l'efficacité et la disponibilité des infrastructures de transport,
- optimiser les modalités d'exploitation et de maintenance,
- s'adapter aux contraintes réglementaires qui évoluent rapidement.

Comme tout patrimoine technologique et alors que sa durée d'amortissement est assez limitée (entre 5 et 15 ans du fait des technologies employées), le patrimoine systèmes évolue en complexité et nécessite des moyens d'exploitation assez importants (compétences techniques requises pour assurer les tâches indispensables d'administration et de maintenance) ainsi qu'une veille technique particulièrement active.

En tant qu'Autorité Organisatrice, Tisséo Collectivités est propriétaire du patrimoine Tisséo et participe activement à son développement. Il se doit de contrôler l'adéquation entre les objectifs et les coûts associés (investissement, exploitation).

Tisséo Collectivités souhaite se doter d'un marché de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour être accompagné dans la définition de la feuille de route des systèmes d'informations voyageurs et la mise en œuvre des projets associés.

Il s'agit d'un accord cadre, exécuté par marchés subséquents, conclu pour une période initiale de 4 ans et pouvant être reconduit 2 fois pour 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre est de 6 ans. Le montant maximum de l'accord-cadre sur la durée totale est de 1 025 000,00 €HT.

Il est passé en vertu des dispositions des articles L2124- 3, R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la commande publique régissant la procédure avec négociations.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 15 septembre 2023 aux publications du JOUE, du BOAMP et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures était le 17 octobre 2023 à 12h00.

Les 8 candidatures reçues ont été déclarées recevables.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 8 candidats retenus le 14 novembre 2023.

La date limite de remise des offres a été fixée au 15 décembre 2023.

Les 8 candidats ont remis une offre dans le délai prévu :

1. Kisio Services et Consulting
2. TRANSAMO
3. Groupement ARTELIA/ Mobilité Innovation & Conseil
4. SYSTRA
5. Groupement LGM/ Wavestone
6. EGIS RAIL
7. SETEC
8. INGEROP

Des négociations ont été engagées avec les trois entreprises ou groupements les mieux classés, au regard des critères de sélection des offres.

Les courriers de négociation ont été envoyés le 26 janvier 2024.

La date limite de remise des offres finales a été fixée au 19 février 2024 à 17h.

Les 3 candidats ont remis une offre finale dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 25 mars 2024, attribué l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les projets Informations Voyageurs à l'entreprise TRANSAMO pour un montant maximum de 1 025 000,00 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre ; à titre indicatif le montant porté au détail estimatif s'élève à 615 150,00€ HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre M2023-162 Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les projets Informations Voyageurs avec l'entreprise TRANSAMO pour un montant maximum de 1 025 000,00 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions et avenants avec augmentation du montant de l'accord-cadre) y compris la résiliation.

**ARTICLE 3 : DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2024 de Tisséo Collectivités.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**